



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20221227-MPG072022010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

Publication : 27/12/2022

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 13 décembre 2022 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 09/12/2022.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, GONZALEZ Éric, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BONNET Philippe, SERAILLE Loïc, FOUILLAT Christine, PILON Denis, FONGARLAND Jean-Jacques, BEFORT Jean-Marc, PERONNET Jean-Marc.

Absents excusés : DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer, BOREL Anne-Marie, VIGNON Philippe. BERTALOTTO Frédérique, PLASSE Elodie.

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique.

MPG/ 07 2022 010

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE : Schéma Directeur d'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de disposer d'un nouveau schéma directeur d'assainissement à compter de 2023, pour le système d'assainissement de la commune, classé prioritaire par les services de l'agence de l'eau.

Le schéma directeur est une aide à la décision précieuse pour le pilotage du service assainissement grâce à la planification pluriannuelle des travaux et actions à mener, la programmation budgétaire et la prospective tarifaire.

Il convient de présenter à l'instruction des services départementaux de la Loire, la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées via un groupement de commande piloté par la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le détail estimatif des coûts et le plan de financement associé pour la commune de Panissières sont les suivants :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT
Phase 1 : Etat des lieux	30 100 €
Phase 2 : Campagnes de mesures	29 000 €
Phase 3 : Investigations complémentaires	59 550 €
Phase 4 : Etablissement du programme de travaux	8 000 €
TOTAL HT	126 650 €
<i>Aide sollicitée auprès du Département de la Loire</i>	<i>25 330 €</i>
<i>Aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	<i>75 990 €</i>
<i>Financement propre de la commune de Panissières</i>	<i>25 330c€</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 Pour) :

- Approuve le projet de réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement ainsi que le financement prévisionnel ci-dessus.

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département de la Loire pour un montant de 25 330 euros, soit 20% du montant HT des travaux. Le dossier sera transmis au service instructeur compétent.
- Habilité M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au dossier de subvention ci-décrit.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président du Département de la Loire

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance
Monique GUILLAUMOND

